

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AOUT – PAGE 1

L'an deux mille quatorze, le quinze août, le Conseil Municipal de la Commune de Vézelay s'est réuni sous la présidence du maire : Monsieur Hubert BARBIEUX.

Présents : Messieurs BARBIEUX, DUJARDIN, HECQUET, LEFEVRE, MORICE, RAVELLI, RECORDON et Mesdames BEL et FOUCHET.

Absents et excusés : Monsieur VILLIERS donne pouvoir à H. BARBIEUX., Madame FORET donne pouvoir à D. LEFEVRE.

*La séance est ouverte à huit heures.
Mme FOUCHET est nommée secrétaire de séance.*

M. le Maire introduit la séance en remerciant chacun de sa présence en ce jour et heure particuliers, la date de ce conseil étant contrainte par divers délais et la nécessité du quorum. Il se félicite de la circulation, depuis quelques jours, de la petite navette touristique, aboutissement d'un projet porté par D. LEFEVRE. Cet essai s'inscrit dans la recherche d'amélioration de l'accueil des visiteurs.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Maire propose l'ajout à l'ordre du jour de l'approbation des comptes rendus des Conseils Municipaux du 13 et du 20 juin 2014, ainsi que d'une délibération sur les tarifications relatives à l'école. Le point 15, Convention de délégation de compétence à un organisme secondaire pour la gestion d'un service transport scolaire, sera retiré faute de disposer du texte de la convention, non parvenu.

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

1 - *Approbation des comptes rendus des Conseils municipaux des 13 et 20 juin 2014*

*Le compte rendu du Conseil municipal du 13 juin est validé.
Celui du 20 juin sera revu relativement à la liste des présents, son approbation est différée.*

2 - *Délibération pour la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps plein*

M. le Maire rappelle l'objectif partagé d'améliorer les services municipaux en matière d'accueil, d'étendre les temps d'ouverture aux administrés (le mercredi et le samedi par exemple) et d'efficacité. Les dossiers administratifs complexes de la commune de Vézelay nécessitent une gestion **extrêmement** rigoureuse et pointue, et des compétences élevées pour son personnel. L'exigence d'un renforcement de ces compétences le conduit donc à proposer la création d'un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps plein.

Des échanges ont lieu quant au niveau de recrutement souhaité et aux qualifications indispensables. Il conviendra d'être précis sur la fiche de poste. La création proposée devrait permettre des évolutions ultérieures en lien avec la réorganisation des services à poursuivre.

Le Conseil municipal procède au vote

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AOUT – PAGE 2

Pour : 10 voix

Contre : 1 voix

La création du poste est retenue.

3 - Délibération supprimant le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

M. le Maire rappelle que le CDD à temps partiel de Mme PICARD prend fin au 15 septembre prochain et qu'il convient de prendre rapidement une décision concernant la pérennisation de ce poste. Compte tenu de la restructuration induite par la précédente décision et la masse salariale communale, il est proposé de supprimer le poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe.

Le Conseil municipal procède au vote

Pour : 10 voix

Contre : 1 voix

La suppression du poste est validée.

4 - Délibération modificative du Budget Primitif assainissement

Afin de permettre le complément au règlement de la redevance de prélèvement d'eau pour les captages de la commune, il s'avère nécessaire d'opérer le transfert de 5 600 € de la ligne 6152 (entretien, réparations) vers la ligne 7061-2.

Accepté à l'unanimité.

5 - Déclaration d'intention d'aliéner

Un courrier de la Préfecture est parvenu en mairie informant d'un problème relatif à la DIA concernant la parcelle AB 107 votée en Conseil municipal le 13 juin. D'une part la rédaction n'était pas conforme, et d'autre part ce terrain, bien que situé dans le Secteur Sauvegardé, serait hors du périmètre du droit de préemption urbain. Ce périmètre a été défini en 1993 puis modifié par une délibération du Conseil municipal en date du 16 décembre 2004, le plan correspondant à cette délibération devant figurer en annexe. Ce plan ne se trouve pas dans le cahier des délibérations et des recherches rapides n'ont pas permis de le retrouver. Le délai pour une DIA modificative est aujourd'hui forclos. Les conseillers expriment leur regret de ces dysfonctionnements de nos services.

Le retrait de la décision prise le 13 juin de DIA sur la parcelle AB 107 est soumis au vote.

Accepté à l'unanimité.

6 - Délibération pour supprimer la prime de torchons

Le premier adjoint fait un bref rappel de l'indemnité versée 10 mois sur 12 à l'agent en charge de la cantine scolaire pour le nettoyage des torchons. Au vu du coût inférieur en cas de réalisation de cette tâche par l'une des entreprises de nettoyage déjà en contrat avec la commune, il propose la suppression de cette disposition.

Le Conseil municipal procède au vote.

Pour : 10 voix

Abstention : 1 voix

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AOUT – PAGE 3

7 - Délibération autorisant le maire à signer le devis pour les travaux de la toiture de l'école primaire et faire la demande de subvention

G. RAVELLI explique que la toiture a souffert lors de récents événements climatiques (vent et orages). Des ardoises sont manquantes sur le pan de toit arrière (côté nord) provoquant des fuites à l'intérieur du logement refait l'hiver dernier. Une cheminée est également en piètre état et haubanée : il faudrait en envisager la suppression pour prendre en compte la sécurité de la cour de l'école. Ces travaux nécessitent un échafaudage rue de l'Argenterie, d'un coût élevé, le montant des devis est de l'ordre de 34 000 € pour la réfection à l'identique (ardoises neuves) de cette partie du toit. L. HECQUET pose la question de l'étude et du coût d'une réfection en tuiles de Bourgogne, G. RAVELLI indique que la charpente actuelle pourrait ne pas être à même de supporter ce poids plus élevé et serait en ce cas à refaire. Les travaux sont à réaliser rapidement. L. HECQUET souligne par ailleurs le très mauvais état des fenêtres de l'école côté nord, problème à régler avant l'hiver, ainsi que l'état de la façade.

Compte tenu des délais nécessaires pour l'octroi de subventions, H BARBIEUX propose de délibérer sur la signature du devis pour la rénovation partielle présentée, pour la demande de subvention afférente et d'étudier parallèlement la possibilité d'une rénovation totale en tuiles de Bourgogne.

Accepté à l'unanimité

8 - Délibération validant les conclusions du commissaire enquêteur pour l'assainissement non collectif

M. FOUCHET rappelle qu'aujourd'hui la compétence en matière d'assainissement non collectif (ANC) est assurée par la Communauté de communes pour ce qui concerne les obligations légales des communes et des particuliers : diagnostic lorsque ANC, avis et suivi des travaux ANC et conformité, diagnostic lors de ventes. La CC devrait en confier la régie à la Fédération des Eaux de Puisaye-Forterre tout en restant pilote et en prélevant une redevance/habitant (1€). Ces services sont moins coûteux car négociés. La CC procède actuellement à un recensement préalable de la situation ANC de chaque commune qui devra disposer *in fine* d'un **Plan de zonage** (après enquête publique et validation), d'un **Schéma directeur** ANC et de préconisations techniques.

Une étude en 1997 (G2C Environnement) a porté sur Vézelay bourg, qu'il faut réactualiser - ce qui serait aussi utile en vue de la réfection des réseaux - et pour les hameaux en 2012 (étude Bios) à compléter sur les écarts notamment, afin d'avoir un Plan de zonage complet sur l'ensemble de la commune avec diagnostics et préconisations d'amélioration, chiffrage à demander ainsi que les subventions possibles.

Suite à l'enquête publique de février 2014, le Commissaire enquêteur a formulé un avis favorable pour l'Assainissement Non Collectif aux Bois de la Madeleine, et pour un Assainissement Collectif unitaire à l'Etang au vu de l'analyse de risques pour le captage.

M. le Maire propose la validation des conclusions du commissaire enquêteur qui seront intégrées dans le règlement d'assainissement de la commune.

Accepté à l'unanimité

9 - Délibération validant le règlement de la cantine et le prix des repas

M. BEL explique les problématiques constatées lors d'une réunion du conseil d'écoles :

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AOUT – PAGE 4

absence de règlement écrit, difficultés de gestion et gaspillage alimentaire du fait des et inscriptions des enfants au jour le jour. Elle présente le projet de règlement, étudié avec le personnel concerné, qui après une introduction pédagogique, détaille les modalités de fonctionnement.

Accepté à l'unanimité

Pour les repas, réalisés sur place avec une majorité de produits frais, il est proposé pour 2014 une participation des parents en hausse de 0,10 cents, portant la tarification à 3€ 20 (inférieure aux coûts réels).

Le montant est soumis au vote : ***Accepté à l'unanimité***

La distribution de fruits bio à la récréation 2 fois par semaine est confirmée, avec une préférence à donner à des fruits bio et locaux. P. MORICE suggère d'en étudier la distribution quotidienne.

10 - *Autres tarifs relatifs à l'école*

Les enfants ont une activité piscine une fois par semaine lors du 1^{er} trimestre. La municipalité participait au transport à raison de 2,20 € par enfant et par séance. La reconduction en est proposée au même tarif.

Accepté à l'unanimité

Lors du précédent mandat, afin d'inciter à la lecture, P BOUVEAU avait mis en place une distribution de magazines aux enfants qui en exprimaient le souhait, avec un choix « à la carte » chaque mois. Le coût sur l'année scolaire en était de 720 €. Cette initiative est reconnue comme intéressante mais d'un fonctionnement complexe. Le principe en reste acté, mais M BEL en étudiera les modalités avec les institutrices.

D LEFEVRE s'interroge sur la participation aux frais de la cantine, pour les enfants des autres communes scolarisés à Vézelay, par leurs communes respectives. Il souhaite que ce point soit expertisé en vue de la rentrée 2015.

11 - *Commissions extra municipales*

- Commission *Cœur de village* :

Pour ce qui concerne les abris-bus et les bancs, L. RECORDON et E. DUJARDIN sont en attente de la réponse de l'Architecte des Bâtiments de France. L'emplacement des bancs reste à finaliser. La prochaine réunion de la commission aura lieu en septembre.

- Commission *Vézelay pour demain* :

Missionnée pour réfléchir sur les projets à long terme, la commission, lors de sa première réunion le 2 juillet, s'est penchée sur l'Opération Grand Site (avancement et perspectives), proposant aux participants de transmettre chacun un inventaire des « atteintes à la beauté du site » constatées sur Vézelay et ses hameaux ; ainsi qu'à caractériser en quelques lignes leur vision de « l'esprit des lieux », s'ajoutant à d'autres contributions, comme celles des écrivains venus en résidence à la Maison Jules Roy. Un point a été fait sur les travaux prévus au Contrat cadre (Basilique) et sur la coordination et information mutuelle avec le Comité Citoyen Consultatif.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AOUT – PAGE 5

Afin de pouvoir se pencher sur la situation et le devenir des bâtiments propriétés de la commune, la commission souhaite disposer de la mise à jour du relevé de propriété des biens municipaux.

La prochaine réunion de la commission Vézelay pour demain se tiendra lundi 8 septembre à 19h. La question de la rénovation des ruelles y sera abordée.

12 - *Commissions municipales*

- Commission communication :

M BEL fait état de l'avancement du projet de site internet de la ville. Les choix de graphisme ayant bien avancé, il convient maintenant de travailler au contenu (textes). Le coût de l'intranet sera à ajouter, mais l'on reste bien en dessous de l'enveloppe prévue initialement. Le site pourra être ouvert d'ici fin septembre.

- Commission forêt :

En l'absence de M. FORET, H. BARBIEUX explique que le ramassage des poubelles placées en forêt (aires de pique-nique,..) n'est pas assuré par la Communauté de communes, ni par nos employés communaux. L'Office National des Forêts pourrait s'en charger par contrat pour un montant annuel de 1 000 €. Les conseillers estiment cette somme trop élevée et souhaitent disposer de la proposition de contrat. En l'attente, la délibération est repoussée.

La commission se réunira fin octobre (date à préciser) pour aborder notamment la création d'un morceau de route.

13 - *Travaux de la Porte neuve et de la Basilique*

H BARBIEUX précise que les délais pour les travaux de la Basilique sont respectés permettant les subventions du FEDER ; il reste à finaliser les commandes pour un démarrage début septembre ; un relevé 3D est déjà en cours.

Sur la Porte neuve, il y a un litige en cours avec l'entreprise chargée de la couverture, bloquant la disponibilité de l'échafaudage pour la suite. Concernant les remparts, les travaux ont pu débiter chez 3 propriétaires. La réponse du dernier est attendue pour le 30 août, après une rencontre prévue avec l'architecte.

14 - *CCAVM et OGS*

M FOUCHET fait un point sur l'état d'avancement de l'Opération Grand Site au sein de la Communauté de communes : le 30 juin, réunion d'échanges entre les élus et les pouvoirs publics dont le ministère de l'environnement et la DRAC, sur le démarrage de l'OGS et le projet d'Arrêté relatif à sa gouvernance – projet qui a fait ultérieurement l'objet d'un courrier du maire de Vézelay à Mme la Sous Préfète - ; le point a été fait ensuite avec le bureau d'études (*La fabrique du lieu*). Le 17 juillet a eu lieu une première réunion de la Commission OGS de la Communauté de communes qui a débouché sur la création de 4 groupes de travail réservés aux élus CCAVM (Interprétation et mise en valeur du site avec comme rapporteur Hubert BARBIEUX ; Patrimoine et culture avec comme rapporteur Pierre MORICE ; Information et accueil des visiteurs / tourisme ; Développement de l'économie locale). A noter que le thème du dernier groupe fait doublon avec l'un des 3 groupes que va mettre en place le bureau d'études : Economie locale et tourisme ; les autres ont comme thème : Esprit des lieux ; Accueil et vie sur le Grand site. M. FOUCHET regrette que les élus soient exclus de ces groupes de travail.

La Sous Préfète viendra présenter le projet d'Arrêté en Conseil communautaire fin août.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AOUT – PAGE 6

La prochaine Commission OGS CCAVM aura lieu le 15 septembre. Le bureau d'études y présentera son diagnostic de territoire.

15 - *Délibération autorisant le maire à signer le devis pour les travaux de la toiture de la station de pompage*

G. RAVELLI a fait établir deux devis, pour une réfection du toit à l'identique (tuiles de Bourgogne et ardoises). Le Conseil Municipal suggère de demander combien coûterait le remplacement des ardoises par des tuiles de Bourgogne, mais donne le feu vert au Maire pour commencer les demandes de subventions sur la base du devis le plus bas.

Accepté à l'unanimité

16 - *Délibération autorisant le maire à renouveler des horodateurs*

G. RAVELLI précise que seuls 2 horodateurs peuvent être mis à jour pour permettre le paiement par carte bancaire. Les autres devront progressivement être remplacés. Il propose la mise à niveau de ces deux horodateurs, et l'achat de deux nouveaux, qui pourront par la suite être reliés à des barrières automatiques sur les parkings. Cette démarche nécessite la création d'un compte bancaire spécifique, pour lequel il faut donner mandat au secrétariat. Il faudra réfléchir aux meilleurs emplacements pour ces horodateurs.

Accepté à l'unanimité

17 - *Questions diverses*

D. LEFEVRE fait part des remarques de M. FORET qui déplore l'absence des services techniques aux Bois de la Madeleine, le manque d'entretien du cimetière et signale divers autres problèmes, notamment l'intervention du CCAS pour un habitant du HLM de Vézelay lié au mauvais entretien de la toiture du bâtiment.

M. le Maire rappelle qu'il existe maintenant en mairie un *Cahier rouge*, sur lequel les conseillers sont invités à noter les interventions d'entretien demandées à l'équipe technique.

D LEFEVRE souhaite remercier l'employée qui assure le ménage depuis quelques mois. Il signale une fenêtre en mauvais état au Musée de l'œuvre.

L HECQUET informe que la peinture de finition des volets de la mairie sera effectuée prochainement dans un cadre bénévole par des scouts d'Europe. Il signale trois endroits où il serait bon de disposer de nouveaux miroirs pour la circulation. La modification de sens de circulation temporaire est mal respectée, de nouveaux panneaux sont nécessaires.

Face à l'engorgement induit par ces modifications en matière de stationnement, M FOUCHET suggère que l'on décide et affiche largement la gratuité du parking des Ruesses. H BARBIEUX considère qu'une meilleure signalisation du parking devrait suffire, D LEFEVRE a réalisé un panneau dans cet objectif. L HECQUET précise qu'un employé sera présent pour guider lors des Rencontres Musicales.

E DUJARDIN signale le problème de collecte des eaux pluviales aux Bois de la Madeleine qu'il convient d'étudier rapidement.

M BEL signale que la désignation nomination d'une nouvelle Employée vie scolaire par l'Inspection académique risque de ne pas être effective pour le jour de la rentrée scolaire, ce qui pose le problème de la surveillance de la cantine et de temps périscolaire. Le cas échéant, cette surveillance sera assurée provisoirement par un employé municipal.

VILLE DE VEZELAY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AOUT – PAGE 7

H BARBIEUX conclut en rappelant les cérémonies du 70^{ème} anniversaire de la Libération de Vézelay ce dimanche 17 août.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h.